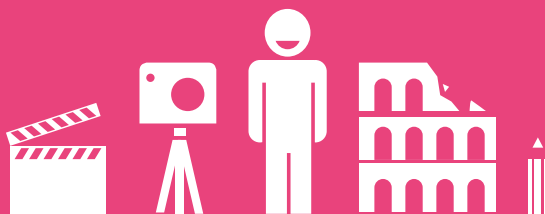


2018
2019



BILAN D'ACTIVITÉ

Industries culturelles et créatives

VECTEUR DE LIEN SOCIAL

#MondeEnCommun

La culture au service des Objectifs de développement durable (ODD)

En 2005, la Conférence générale de l'UNESCO adopte la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Alors que le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 30 novembre 2016 a reconnu « *le rôle transversal de la culture dans la réalisation des ODD* », le président de la République a souligné lors de son discours de Ouagadougou en novembre 2017 que la culture participe à la reconstruction d'un imaginaire commun avec le continent africain.

Le secteur des industries culturelles et créatives est un puissant levier de développement local inclusif mais aussi un vecteur de promotion de la francophonie, de renforcement de la liberté d'expression et de diversité des expressions culturelles. La structuration de ses filières offre des débouchés économiques aux acteurs du secteur tout en permettant un meilleur accès aux biens et services culturels aux populations concernées.

C'est dans ce contexte que l'AFD s'est vu confier en 2018 un nouveau mandat : développer une offre de financement pour soutenir les industries culturelles et créatives.

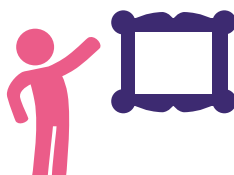
La stratégie industries culturelles et créatives de l'AFD

Le mandat de l'AFD en faveur des industries culturelles et créatives (ICC) vise à structurer les différentes filières à travers quatre axes d'intervention :

Les infrastructures
et les équipements
culturels



La formation professionnelle
aux métiers
de la culture



L'entrepreneuriat
culturel



Les politiques culturelles et la gouvernance
comme axe transversal



Les filières d'intervention éligibles dans le cadre de ce mandat relèvent de la définition de l'UNESCO : le patrimoine culturel, l'audiovisuel et les médias interactifs, les arts de la scène et les festivités, les arts visuels et l'artisanat, les livres, le design et les services créatifs.

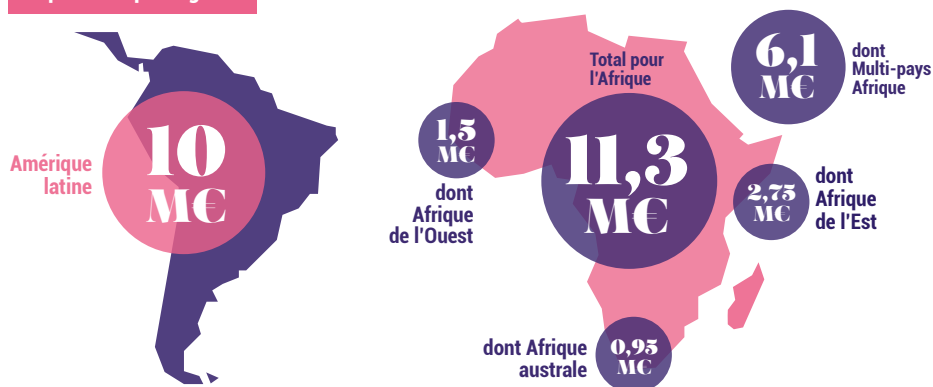
Nos engagements dans le secteur des industries culturelles et créatives

2018-2019

En plus d'un prêt souverain de 10 M€ en Amérique latine (Argentine), l'AFD a financé, depuis 2018, 16 projets dans le secteur, essentiellement en subvention et concentrés sur le continent africain, notamment vers les pays prioritaires. L'AFD entend ainsi générer un impact économique par le développement de filières dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) et inciter les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les financeurs en général à investir dans ce secteur.

Éducation, gouvernance, genre, lutte contre les vulnérabilités : les projets soutenus croisent des priorités thématiques de l'AFD et permettent ainsi de concrétiser l'ambition 100 % lien social du Groupe.

Répartition par région



Total des 16 projets 2018-2019 / 21,3 M€

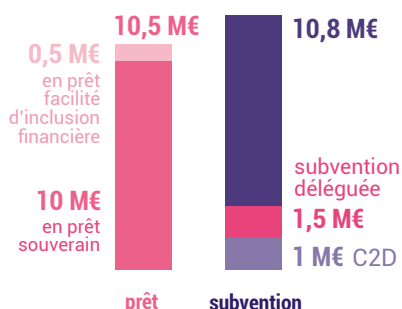
Une logique partenariale

Le mandat « industries culturelles et créatives » s'inscrit pleinement dans la logique partenariale de l'AFD. En effet, la France jouit d'un savoir-faire et d'une expertise qui s'exportent déjà dans la plupart des filières du secteur. La signature en juillet 2018 d'une convention de partenariat stratégique et financier avec l'Institut français, opérateur français historique de la coopération culturelle, en fait son partenaire privilégié, aux côtés du ministère français de la Culture mais aussi du Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), l'Institut national du patrimoine, France Volontaires, Expertise France, UniFrance, etc.

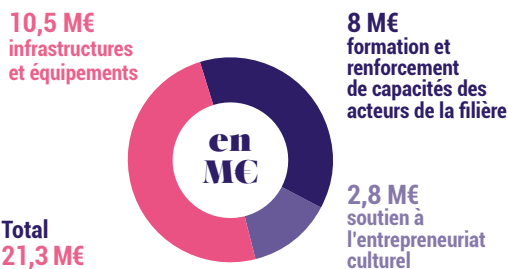
L'activité globale de l'AFD dans le secteur en 2018-2019

Le secteur des industries culturelles et créatives, encore peu structuré et au modèle économique fragile, nécessite un appui essentiellement sous forme de subventions. Le financement en prêt souverain ou non-souverain reste un défi, mais des opportunités existent dans les géographies où le secteur est plus mature, notamment dans les pays émergents (Amérique latine, Asie, certains pays africains comme le Nigéria et le Kenya).

Répartition par outil financier

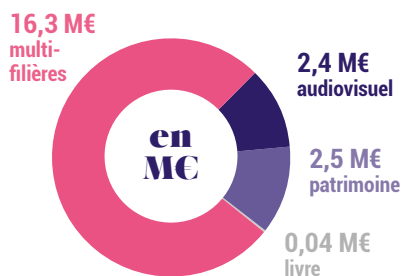


Répartition des engagements par axe d'intervention

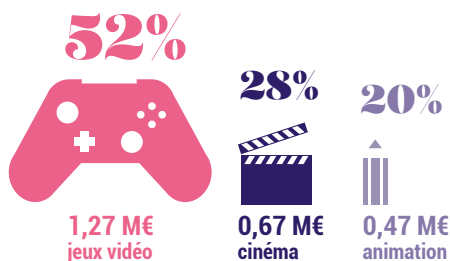


NB : somme des engagements consacrés à chacun des axes pour l'ensemble des projets

Répartition par filière



Nos engagements dans la filière audiovisuelle



La culture comme levier de lien social

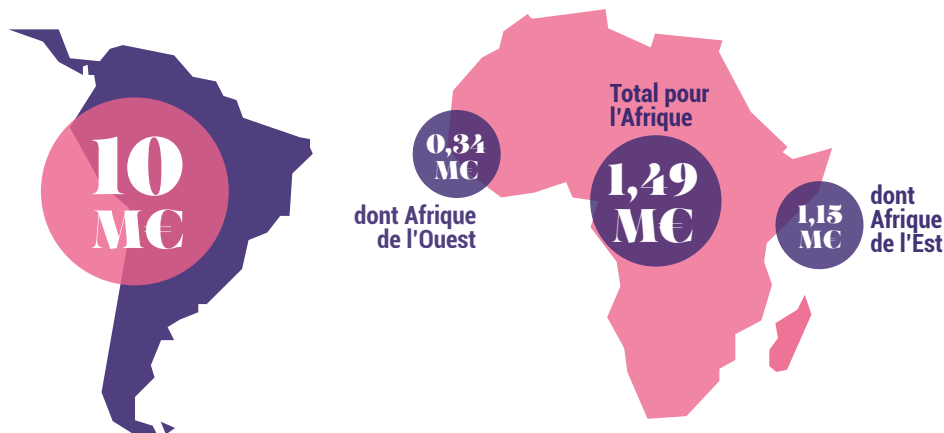
Parmi les bailleurs bilatéraux, l'AFD s'est positionnée comme pionnière sur la culture, levier et vecteur de lien social au service du développement. En apportant une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables et notamment à la jeunesse du continent africain, les politiques culturelles favorisent l'accès aux biens culturels, porteurs d'identités, de valeurs et de sens. La culture, tout comme le sport, est animée par le souci de mettre en œuvre des conditions de solidarité, de cohésion et d'égalité des chances.

Infrastructures et équipements

La culture a un rôle crucial à jouer pour atteindre l'Objectif de développement durable n°11. Celui-ci vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables », notamment en renforçant « les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ».

Disposer d'équipements culturels de qualité initie une dynamique vertueuse qui permet un meilleur accès à la culture pour les populations et stimule la création. Cela renforce également l'attractivité des territoires, notamment à travers la valorisation du patrimoine, champ d'action de longue date de l'AFD aux retombées positives sur le tourisme et le tissu économique local.

Répartition par région



Total des 5 projets 2018-2019 / 11,5 M€

NB : ensemble des engagements consacrés aux projets ayant cet axe d'intervention comme axe principal

Répartition par outil financier

Prêt souverain

10 M€

Subvention

1,49 M€

L'action de l'AFD tend à s'ouvrir à de nouvelles perspectives et notamment à accompagner les demandes des contreparties africaines sur les enjeux autour du patrimoine. L'augmentation de nos engagements répond à la volonté politique annoncée par le président de la République de favoriser la circulation et/ou la restitution des œuvres d'art aux pays africains qui en font la demande.

FOCUS PATRIMOINE 2020

Cameroun, Bénin, Éthiopie



Route des Chefferies - Cameroun

Valorisation, conservation et promotion du patrimoine culturel, naturel et créatif de l'ouest du Cameroun comme vecteur de développement touristique et économique, avec un soutien particulier à la sauvegarde des savoir-faire traditionnels et de l'activité des artisans.

Subvention : **2 M€**

Partenariat avec le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac



Musée d'Abomey - Bénin

Création du Musée de l'épopée des Amazones et des rois du Danhomè, associé à la valorisation du site des palais royaux d'Abomey.

FAPS (études préparatoires) - **300 K €**

Prêt souverain - **25 M €** / Subvention - **8 M €**

Partenariat pour expertise publique (ministère français de la Culture) et privée française sous la coordination d'Expertise France.



Patrimoine - Éthiopie

Accompagnement du Ministère de la Culture d'Éthiopie pour la réhabilitation et la valorisation du patrimoine national : ouverture au public du Palais national et rénovation des églises de Lalibela.

FAPS (2019-2020) - **2 M€**

Subvention 209 : **12 M€** Palais national phase 1

Subvention 209 : **3 M€** Églises de Lalibela

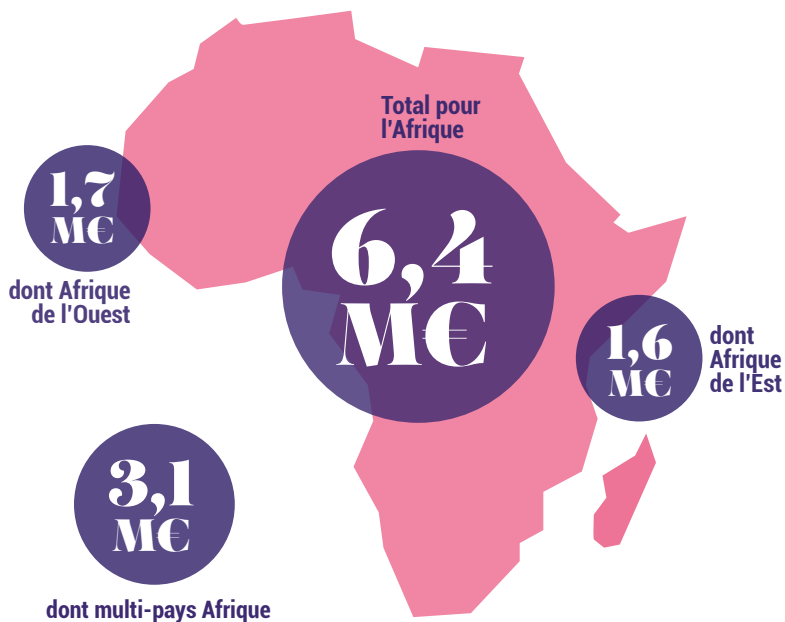
Partenariat avec Expertise France et le ministère français de la Culture.

Formation et renforcement de capacités des acteurs de la filière

Le développement des filières créatives passe également par une professionnalisation des acteurs du secteur dans les métiers du management, de la gestion d'équipements culturels ou de sites patrimoniaux, ainsi que dans les métiers techniques de la culture. Dans ses pays d'intervention, l'AFD s'efforce de renforcer les capacités des acteurs en développant des filières de formation pérennes tout en s'appuyant sur l'expertise française.

Répartition par région

Projets 2018-2019



NB : ensemble des engagements consacrés aux projets ayant cet axe d'intervention comme axe principal



projets soutenus par l'AFD dans le secteur en 2018-2019 ont pour **axe principal** la formation et le renforcement de capacités des acteurs de la filière

L'appui technique et le renforcement des compétences sont des leviers clés pour le développement du secteur ICC. C'est une composante dans les trois quarts des projets, et l'axe principal de la moitié de ceux-ci. L'appui à la création ou la structuration d'écoles d'audiovisuel ainsi que les formations dans le secteur muséal et patrimonial sont une priorité du mandat.

Répartition par outil financier

Subvention

6 445 000

1 500 000

Dont subvention
déléguée

Crea Tech



Animation and Game Lab

Ce projet vise à mettre en place une formation aux métiers du cinéma d'animation et du jeu vidéo au Kenya à travers un partenariat entre l'Africa Digital Media Institute (ADMI) de Nairobi et l'école Rubika de Valenciennes. L'objectif vise à former des professionnels et des entrepreneurs de la création numérique (films d'animation et jeux vidéo) pour répondre aux besoins croissants du marché africain et international tout en valorisant l'expertise française dans le secteur et en favorisant les échanges en la matière entre les professionnels kenyans et français.

Outils de financement : Subvention

Montant du financement : 800 000 €

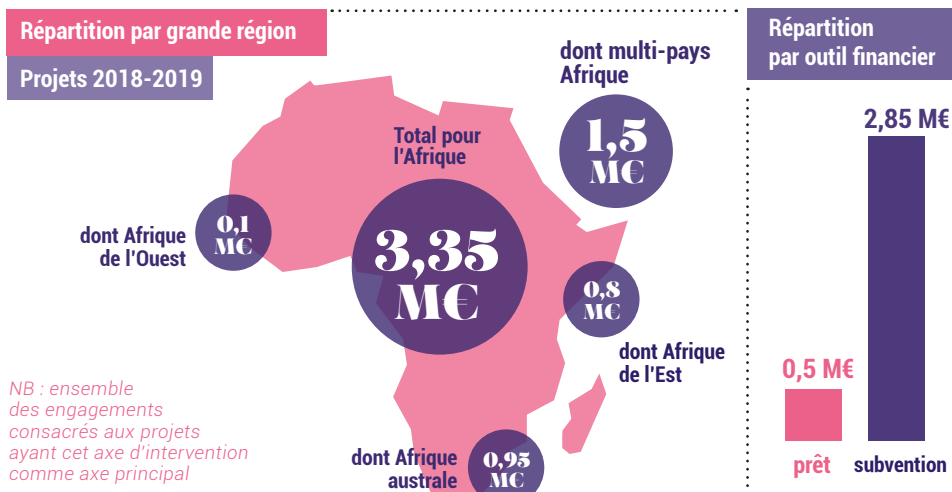
Durée du financement : 3 ans

Date de début du projet : 2019

Bénéficiaire : Africa Digital Media Institute (ADMI)

Soutien à l'entrepreneuriat culturel

Le développement du secteur des ICC favorise l'inclusion des groupes sociaux et des catégories d'individus les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. L'entrepreneuriat créatif, dynamisé par le potentiel du numérique qui a profondément bouleversé les modes de production, de diffusion et de consommation de la culture, est encore souvent freiné par des problématiques d'accès aux financements. L'AFD appuie des dispositifs de soutien direct aux entrepreneurs du secteur, tout en incitant les banques et les fonds de financement à investir dans ce domaine encore largement délaissé.



FOCUS AFRIQUE CRÉATIVE

Afrique Créative est un dispositif qui vise à favoriser la structuration de l'écosystème culturel et créatif en accompagnant le développement, le renforcement des compétences et la mise en réseau des entrepreneurs culturels. En 2019, les 9 lauréats issus du Burkina Faso, du Maroc, du Sénégal et d'Ouganda bénéficient d'un soutien technique et financier sur mesure pour permettre un passage à l'échelle de leur entreprise.

Ce dispositif innovant a vocation à se renouveler et à s'étendre à l'issue de cette phase pilote.

Montant du financement : 1,5 M€

Durée du financement : 2 ans

Date de début du projet : Janvier 2019

Partenaires : Africalia, I&P Investments, Bayimba, Zhu Culture

FOCUS HEVA FUND



L'AFD finance le fonds de financement kenyan Heva Fund qui appuie le secteur créatif au Kenya, via un dispositif qui combine des prêts et du renforcement de capacités. À travers ce projet, l'AFD contribue à la consolidation des PME appuyées par Heva Fund et permet au fonds de proposer des prêts plus importants pour des financements de croissance en faveur des entreprises culturelles les plus matures et d'élargir son action à d'autres filières créatives et d'autres pays de l'Afrique de l'Est.

Outils de financement : Facilité d'inclusion financière

Montant du financement : 300 000 € subvention ; 500 000 € prêt

Durée du financement : 8 ans (prêt) / 3 ans (subvention)

Date de début du projet : Juin 2019

Bénéficiaire : Heva Fund

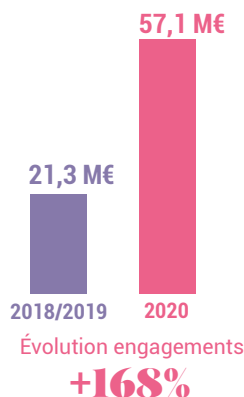
Heva Fund bénéficie également d'une subvention déléguée de l'Union européenne de 850 000 € pour développer ses activités en Afrique de l'Est.

Perspectives 2020

En 2020, l'AFD prévoit une forte hausse des engagements dans le secteur des industries culturelles et créatives (+ 168 %) répartis entre 10 projets sur le continent africain. Les engagements sont fléchés principalement dans les domaines des infrastructures et du patrimoine. La formation et le renforcement de capacités constituent également un axe consolidé et présent dans la plupart des projets, avec des engagements doublés par rapport à 2019.

Évolution des engagements

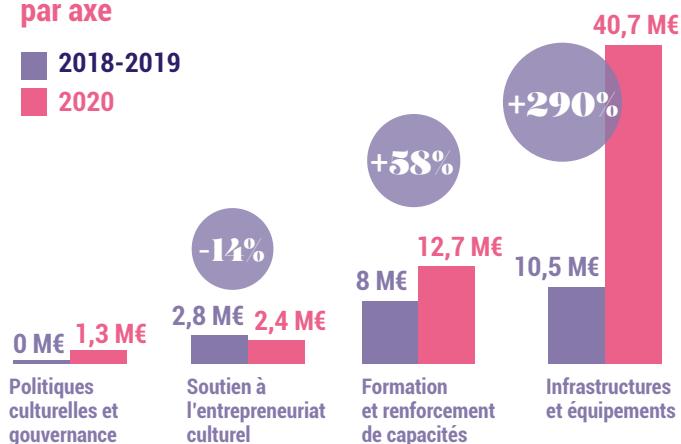
2018/2019 - 2020



Évolution des engagements par axe

■ 2018-2019

■ 2020



Pour un monde en commun

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - tél : +33 1 53 44 31 31